

Communiqué de presse

8 décembre 2010

SIX Exchange Regulation
SIX Swiss Exchange SA
Selnaustrasse 30
Case postale 1758
CH-8021 Zurich
www.six-exchange-regulation.com

Media Relations:
T +41 58 854 2675
F +41 58 854 2710
pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation s'enrichit de deux organes consultatifs

La complexité croissante des règles en matière d'établissement des comptes pose de grandes difficultés aussi bien aux auteurs qu'aux utilisateurs d'informations financières. SIX Exchange Regulation a donc créé deux organes consultatifs pour leur venir en aide.

Les sociétés cotées, leurs réviseurs ainsi que les investisseurs et les analystes financiers sont confrontés aux changements fréquents et toujours plus complexes des dispositions relatives à la présentation des comptes. Par conséquent, SIX Exchange Regulation a lancé plusieurs initiatives afin de garantir la qualité future des rapports financiers. En effet, des rapports financiers de qualité contribuent de manière non négligeable à l'efficacité du marché des capitaux.

Outre une coordination accrue avec les institutions étrangères de surveillance et d'application, SIX Exchange Regulation se fait un devoir de continuer à développer les échanges professionnels avec les groupes cibles concernés au niveau national. A cette fin, deux organes consultatifs ont été créés, composés de spécialistes chevronnés dans les domaines du reporting financier et de la présentation des comptes internationale.

- Le **conseil d'experts en reporting financier** (anciennement groupe d'experts pour l'établissement des comptes) est un organe stratégique qui conseille SIX Exchange Regulation dans le cadre de l'établissement et de la mise en œuvre des règles relatives aux rapports financiers. Il se compose en tout de sept experts réputés. Monsieur le professeur Conrad Meyer (université de Zurich) en est le président. Les autres membres représentent les sociétés cotées, les réviseurs ainsi que les analystes financiers.
- Le **pool d'experts IFRS** est un organe opérationnel dont les experts peuvent être rapidement consultés par SIX Exchange Regulation pour des questions d'application concrètes des normes comptables

International Financial Reporting Standards (IFRS). Ce pool se compose d'une trentaine de professionnels IFRS qui représentent à parts égales entre les utilisateurs au sein des sociétés cotées et les sociétés de révision.

SIX Exchange Regulation souhaite informer activement le public sur les discussions au sein du conseil d'experts afin de sensibiliser les participants au marché aux évolutions possibles en matière de reporting financier et d'ouvrir le dialogue suffisamment tôt avec les organismes de normalisation concernés.

De plus amples informations sont disponibles sur le conseil d'experts en reporting financier :

http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial_reporting/fags/requirements_fr.html

Pool d'experts IFRS:

http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial_reporting/fags/requirements_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 854 2675

Fax: +41 58 854 2710

E-mail: pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

www.six-exchange-regulation.com